

Décisions

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président du conseil communal
Walter Vansteenkiste, bourgmestre
Marcel Van Langenhove, Bernard Carpriau, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere, échevins
Christian Andries, Jan Verhasselt, Didier Noltincx, Roger Mertens, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers (à partir du point 6), Eugène Verbist, Marie Christine Nys, conseillers
Katrien De Taeye, secrétaire communale.

Excusés : **Christine Lemmens**, échevine, **Jeannine Sarels, Michèle Laemont, Bernard Hoebanckx**, conseillers

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil communal du 15/09/2016 : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
2. CPAS - Modification budgétaire n° 1 2016 : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 14 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe, Eugène Verbist).
3. Gestion de l'Eglise centrale : budget 2017, modification budgétaire 2016 et adaptation du plan pluriannuel 2014-2019 : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 14 voix pour, 1 contre (Roberto Galluccio) et 5 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Alain Stubbe, Eugène Verbist).
4. PES « Désignation des terrains et bâtiments situés hors zone pour les activités sportives, récréatives et de la jeunesse » - abrogation de la décision du Conseil communal du 23/06/2016 et nouvelle décision pour l'arrêt final du texte : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
5. Modification du règlement de roulage complémentaire : prolongation de l'interdiction de stationner Rue J. Bruyndonckx juste en face de la Rue H. Verriest : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
Veerle Haemers intègre la séance.
6. Mission d'étude pour l'architecture, la stabilité, les techniques, la coordination de la sécurité, la conception et la mise en œuvre et les rapports EPB pour la construction d'une maison sociale et d'un centre de services local pour le CPAS et d'une bibliothèque pour l'administration communale de Wemmel : détermination des modalités d'adjudication : l'échevine Van der Straeten commente ce point : ce point est approuvé par 15 voix pour et 6 contre (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe, Eugène Verbist).
7. Transition - mise en place de l'organe consultatif de la TMVW : désignation d'un représentant et de son suppléant : le bourgmestre commente ce point. Walter Vansteenkiste est désigné comme représentant et Vincent Jonckheere comme suppléant. Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

8. Appel pour un candidat-administrateur Vivaqua : le bourgmestre commente ce point : Walter Vansteenkiste est désigné en tant que candidat-administrateur par 14 voix pour.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Christian Andries quitte la séance.

Didier Noltincx

- Demande s'il y a une différence par rapport à l'année scolaire précédente en ce qui concerne les cours de natation. L'échevin Carpriau répond qu'il n'y a pas de différence. Les cours de natation se donnent dans les piscines des communes voisines mais vu la distance, les cours sont dispensés toutes les deux semaines aux élèves de 3 années (1^{re}, 3^e et 5^e).

- Demande où en est l'extension de l'école communale francophone et quand les travaux débiteront. L'échevin Carpriau répond que le formulaire de demande introduit dans le cadre du dossier de capacité a été accepté. Les subsides obtenus dans le cadre du dossier de capacité seront par la suite complétés des moyens financiers du dossier régulier. L'OVSG (la coupole enseignement des villes et communes flamandes) tentera de faire approuver le dossier régulier dès que la construction des 8 classes sera terminée.

Il est prévu que le dossier puisse être introduit auprès d'AGION (l'agence responsable de l'infrastructure dans l'enseignement) à la fin décembre 2016, de manière à ce qu'une adjudication puisse être lancée vers février 2017. Les travaux devraient pouvoir débiter le 1^{er} juillet 2017.

Après la mise en service de la nouvelle construction, il est prévu que les deux conteneurs soient utilisés pour créer 50 places additionnelles à l'école communale francophone. 75 élèves (3 classes) de l'école communale néerlandophone s'installeront alors dans les anciens locaux du bain de natation.

- Constate que la Région flamande et la province du Brabant flamand ont pris de nombreuses initiatives en faveur du tourisme dans notre région. Il demande quelles initiatives la commune de Wemmel a prises, si Wemmel a pris contact avec certaines associations pour promouvoir le tourisme et si des contacts sont entretenus avec « visit.brussels », l'organe en charge du tourisme dans la capitale. Le bourgmestre répond que nous n'avons en ce moment pas d'échevin du tourisme. Aucune action spécifique n'a été entreprise pour renforcer le tourisme et ce n'est pas prévu dans le cycle de politique et de gestion. La commune dispose toutefois de quelques sentiers de promenade et itinéraires cyclistes. La commune n'a pas de contacts avec « visit.brussels ».

Monique Froment

- Signale que les travaux aux égouts dans la Rue Remeker posent problème et que les riverains sont en train de faire circuler une pétition. Le bourgmestre répond qu'il est impossible d'aménager l'égout selon la méthode classique. L'aménagement doit se faire par les jardins des propriétaires. Tous les accords des propriétaires concernant la servitude souterraine sont entretemps parvenus au notaire. Aucune pétition n'a été introduite de la part des habitants de la Rue Remeker. En revanche, les habitants de la Rue E. Van Elewijck feraient en ce moment circuler une pétition concernant les possibilités de stationnement durant les travaux qui seront prochainement réalisés dans leur rue.

Roger Mertens

Fait remarquer qu'il est bel et bien fait mention d'un échevin du tourisme sur le site web de la commune de Wemmel.

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 24 novembre.

Cette liste est consultable à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, chaque jour ouvrable entre 8h30 et 11h30 et ce jusqu'au 25 novembre 2016.

Wemmel, le 25 octobre 2016

Par ordonnance :
La secrétaire communale
(s) K. DE TAEYE

Le président
(s) R. DE VISSCHER